



---

## PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

---

### DE L'INDUSTRIE CUNICOLE AU QUÉBEC

## AVANT-PROPOS

---

Le présent portrait-diagnostic sectoriel a été réalisé dans le cadre de l'examen périodique des interventions du Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ) dans la mise en marché du lapin au Québec.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1). Cet article énonce ce qui suit :

*« À la demande de la Régie et au plus tard tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. »*

Afin d'appuyer l'évaluation des résultats du Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec (c. M-35.1, r.215), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a été mandaté pour réaliser un portrait-diagnostic sectoriel qui dresse un portrait sommaire du secteur cunicole au Québec. À la demande de la RMAAQ, ce document présente un profil évolutif et comparatif du secteur cunicole, tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel. Il couvre une période de cinq ans, soit des années 2015 à 2019.

Le portrait-diagnostic sectoriel présente des informations sur l'évolution de la production, de la transformation, de la mise en marché et de la consommation dans le secteur cunicole au Québec.

Il a été réalisé à partir des données économiques et financières disponibles. Comme les données sur le secteur cunicole sont restreintes, incomplètes ou regroupées avec celles d'autres secteurs, certains éléments n'ont pas pu être analysés.

## FAITS SAILLANTS

---

- La consommation mondiale de viande de lapin est en baisse dans la plupart des pays producteurs.
- La valeur des exportations canadiennes a beaucoup diminué en 2019 par rapport à l'année 2015. Elle représente moins de 1 % dans les échanges commerciaux internationaux.
- Les lapins importés au Canada et au Québec viennent principalement de la France. Les importations internationales au Québec ont beaucoup diminué en 2019 par rapport à l'année 2015.
- La balance commerciale est négative au Canada et positive au Québec, et les États-Unis sont leur principal partenaire commercial.
- La production mondiale de lapins se concentre en Europe et en Asie. Elle a légèrement diminué par rapport à l'année 2015.
- La production canadienne reste marginale par rapport à la production mondiale. Le Québec et l'Ontario sont les principales provinces productrices de lapins au Canada.
- Il y a une spécialisation et une consolidation des entreprises cunicoles québécoises.
- Plus de 80 % de lapins produits au Canada sont abattus en Ontario, y compris la majorité des lapins élevés au Québec.
- En 2019, une nouvelle ligne d'abattage de lapins sous agrément fédéral a été mise en place au Québec et a fait augmenter de 23 % le nombre de lapins abattus au Québec par rapport à l'année 2018.
- Le nombre de transformateurs québécois de produits à base de lapin a augmenté par rapport à l'année 2015.
- Le prix au Québec reste encore élevé par rapport au prix des importations.
- Les recettes du marché de la production de viande de lapin du Québec ont diminué de 26 % en 2019 par rapport à l'année 2015. Elles sont passées de 3 à 2,3 millions de dollars.
- Les parts de marché du Québec au Canada ont diminué de 2 % en 2019 par rapport à l'année 2015. Elles sont passées de 42 % à 40 %.
- Le coût de l'alimentation constitue la principale dépense pour les élevages cunicoles québécois.
- La concurrence principale pour le secteur cunicole vient des importations européennes de lapins, mais aussi de l'offre abondante d'autres viandes de spécialité.
- L'amélioration de la production, l'accroissement de l'efficacité de la mise en marché et de l'abattage ainsi que la transformation sont au cœur des priorités de recherche et d'innovation du secteur.
- Les principaux enjeux et défis concernent l'arrimage entre l'offre des producteurs et la demande des acheteurs, l'accès aux abattoirs, le transport, la qualité d'abattage et l'uniformité des produits, la promotion, la rentabilité des entreprises et les services-conseils pour le secteur.

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1. La demande et les marchés</b> .....	<b>1</b>
1.1 La consommation .....	1
1.1.1 <i>La consommation mondiale</i> .....	1
1.1.2 <i>La consommation canadienne</i> .....	1
1.1.3 <i>La consommation québécoise</i> .....	2
1.2 Le portrait de la commercialisation .....	4
1.2.1 <i>La mise en marché au Québec</i> .....	4
1.2.2 <i>Les échanges commerciaux</i> .....	5
<b>2. La production</b> .....	<b>7</b>
2.1 La production mondiale.....	7
2.1.1 <i>L'évolution de la production mondiale</i> .....	7
2.2 La production canadienne.....	7
2.2.1 <i>Le nombre de producteurs et le cheptel</i> .....	7
2.3 La production québécoise.....	8
2.3.1 <i>L'évolution du nombre d'entreprises, du cheptel et des ventes</i> .....	8
2.3.2 <i>L'évolution du nombre de producteurs qui font des affaires avec l'agence de vente et des parts de production, des années 2015 à 2019</i> .....	9
2.3.3 <i>L'évolution du prix de vente de l'agence</i> .....	10
2.3.4 <i>La répartition géographique des entreprises déclarant des ventes et un cheptel de lapins</i> .....	10
2.3.5 <i>Le soutien gouvernemental</i> .....	11
2.3.6 <i>La concertation dans le secteur</i> .....	11
<b>3. La transformation</b> .....	<b>11</b>
3.1 L'abattage cunicole au Canada et au Québec .....	11
3.2 La transformation au Québec .....	12
<b>4. La performance économique et financière des entreprises</b> .....	<b>13</b>
4.1 La compétitivité du secteur .....	13
<b>5. La recherche et l'innovation</b> .....	<b>16</b>
5.1 Le portrait de la recherche et de l'innovation.....	16
5.2 Les principales innovations au Québec.....	16
5.3 Les priorités en matière de recherche et d'innovation .....	17
<b>6. La formation, la relève et la main-d'œuvre</b> .....	<b>17</b>
6.1 La formation.....	17
6.2 La relève.....	17
6.3 La main-d'œuvre.....	17
<b>7. Le développement durable</b> .....	<b>18</b>
7.1 Les services-conseils et le transfert technologique .....	18
7.2 La santé des animaux.....	18
7.3 Le bien-être des animaux .....	20
<b>8. Les enjeux et les défis</b> .....	<b>20</b>
<b>9. Annexes</b> .....	<b>22</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Ventes et prix de quelques viandes de spécialité chez les grands détaillants au Québec, des années 2012 à 2019 (kilogrammes – équivalent poids de détail).....	3
Tableau 2 – Valeur des exportations mondiales de viande et d'abats comestibles de lapin ou de lièvre frais, réfrigérés ou congelés, entre les années 2015 et 2019 (dollars canadiens) .....	5
Tableau 3 – Importations, exportations et balance commerciale du Québec et du Canada pour les produits du secteur cunicole, des années 2015 à 2019 (quantité et valeur en dollars canadiens) .....	6
Tableau 4 – Production mondiale de lapins (milliers de lapins abattus) .....	7
Tableau 5 – Production canadienne de lapins .....	8
Tableau 6 - Nombre de lapins commercialisés (têtes) par l'agence de vente, des années 2015 à 2019 .....	9
Tableau 7 – Parts de production attribuées par l'agence de vente, des années 2015 à 2019.....	10
Tableau 8 – Nombre de lapins abattus au Québec, en Ontario et au Canada (abattoirs fédéraux et provinciaux confondus) .....	12
Tableau 9 – Principaux résultats technico-économiques du Québec et de la France .....	14
Tableau 10 – Production de viande de lapin (kg) et recettes de marché (\$) au Québec, des années 2015 à 2019 .....	15

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Consommation par habitant des principales viandes au Canada (kilogrammes – équivalent poids abattu) .....	1
Figure 2 – Consommation de viande de lapin par habitant au Canada (kilogrammes – équivalent poids abattu) .....	2
Figure 3 – Ventes des principales viandes de spécialité chez les grands détaillants au Québec, pour l'année se terminant le 30 mars 2019 (tonnes – équivalent poids de détail) .....	3
Figure 4 – Nombre d'entreprises cunicoles au Québec, des années 2015 à 2019 .....	9
Figure 5 – Répartition du volume de ventes de lapins dans les régions du Québec en 2019.....	10
Figure 6 – Nombre de lapins abattus au Canada depuis l'année 2015.....	12



# 1. La demande et les marchés

## 1.1 La consommation

### 1.1.1 La consommation mondiale<sup>1</sup>

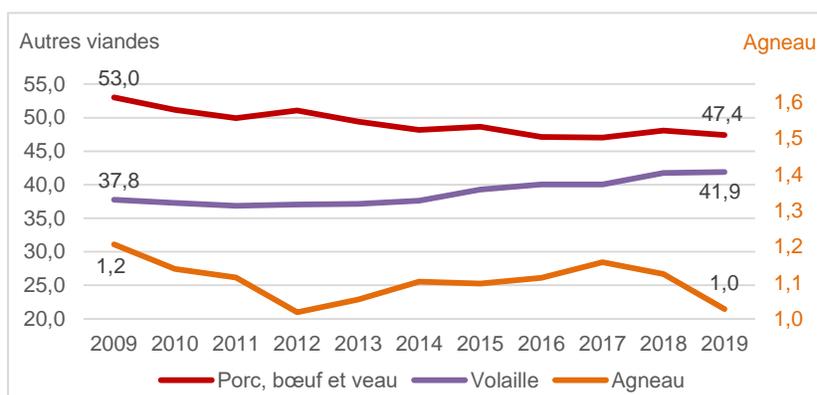
Bien que la viande de lapin soit consommée dans plusieurs pays et qu'il existe une variation selon les habitudes alimentaires dans différents pays, la quantité reste modeste par rapport à l'ensemble des viandes consommées. En 2017, la consommation mondiale de viande de lapin était estimée à 0,2 kg par habitant (kg/hab.)<sup>2</sup> et la production mondiale, à 1,48 million de tonnes (Mt). Il s'agit d'un repli par rapport au 0,3 kg/hab. observé en 2012. Selon les filières européennes<sup>3</sup>, cette tendance baissière est observée dans plusieurs pays de l'Union européenne. À titre d'exemple, entre les années 2015 et 2019, la consommation de lapin par habitant a glissé de 1,1 kg à 0,9 kg en Espagne, de 0,9 kg à 0,7 kg en Italie, de 0,7 kg à 0,5 kg en France et de 0,024 kg à 0,015 kg au Canada<sup>4</sup>.

### 1.1.2 La consommation canadienne

À l'exception notable de la volaille, presque toutes les productions animales subissent la diminution de consommation de viande par habitant au Canada (figure 1).

Toutefois, la recherche de nouveautés en alimentation et l'accroissement de l'immigration alimentent la demande pour les viandes de spécialité<sup>5</sup> tel le lapin, mais aussi pour d'autres viandes concurrentes comme le kangourou, l'autruche, etc.

**Figure 1 – Consommation par habitant des principales viandes au Canada (kilogrammes – équivalent poids abattu)**

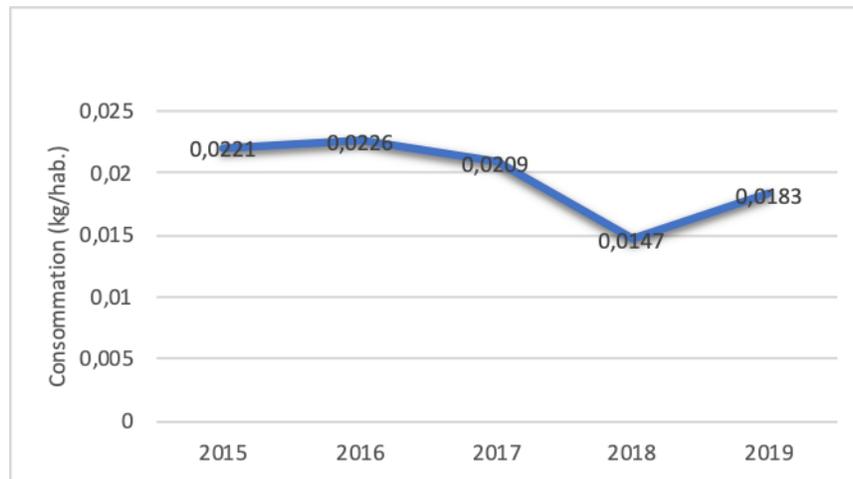


Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0054-01; compilation du MAPAQ.

1. Peu de données sont publiées sur la consommation de lapin en raison de la petite taille de la filière dans le monde.
2. L'estimation de la consommation mondiale par habitant correspond à la production mondiale 2017 sur la population mondiale 2017. Sources : Institut technique de l'aviculture. *Situation de la filière cunicole – Édition novembre 2019*, et U.S. Census Bureau. *International data base* (2020), [En ligne], [<https://www.census.gov/data-tools/demo/idb/informationGateway.php>] et [<https://www.itavi.asso.fr/recherche>].
3. Institut technique de l'aviculture. *Situation de la filière cunicole – Édition novembre 2019*, [En ligne], [<https://www.itavi.asso.fr/recherche>].
4. Institut technique de l'aviculture. *Situation de la filière cunicole – Édition novembre 2019*, [En ligne], [<https://www.itavi.asso.fr/content/les-lapins>].
5. MAPAQ. « La consommation de viande : évolution et perspectives de croissance », *Bioclips*, volume 15, numéro 1, [En ligne], [[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BIOCLIPS+Consommationviandes\\_mars2012.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BIOCLIPS+Consommationviandes_mars2012.pdf)] et *Étude de la dynamique et des tendances des marchés au sein du secteur agroalimentaire québécois*, [En ligne], [[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Etude\\_tendances\\_TRANSAQ\\_2009\\_5.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Etude_tendances_TRANSAQ_2009_5.pdf)].

Au Canada, la consommation de lapin, évaluée à 0,018 kg/hab. en 2019 (figure 2), équivaut à 0,02 % de la consommation totale de viandes par Canadien. Notons qu'au cours de la période 2009-2014, elle avait progressé de 3,6 % par année en moyenne. À partir de l'année 2015, elle a eu tendance à chuter pour remonter en 2019, mais à un niveau (0,018 kg) qui restait inférieur à la moyenne des dix années précédentes (0,022 kg).

**Figure 2 – Consommation de viande de lapin par habitant au Canada (kilogrammes – équivalent poids abattu)**



Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada – Section de la viande rouge.

### 1.1.3 La consommation québécoise

Au Québec, la viande de lapin est un produit de spécialité vendu sur certains marchés ethniques (ex. : européens et maghrébins). Elle est souvent consommée comme un mets spécial ou festif à certaines périodes de l'année. Ainsi, on observe une consommation accrue de viande de lapin à Noël et à Pâques, et la saisonnalité est une caractéristique importante de ce marché.

L'analyse des ventes au détail chez les principaux détaillants alimentaires du Québec<sup>6</sup> permet de constater que les ventes québécoises suivent la même tendance à la baisse que la consommation canadienne par habitant. En effet, la consommation a diminué de 18 % en 2019 par rapport à l'année 2015 au Canada, et le volume vendu chez les grands détaillants au Québec a chuté d'environ 50 % durant la même période. Notons toutefois qu'il était en croissance durant la période précédente, soit des années 2012 à 2015. De plus, dans le cas de la viande de lapin, le prix moyen par kilogramme payé par le consommateur a progressé de 33 % entre les deux périodes, contrairement à d'autres viandes de spécialité comme le canard ou la chèvre, par exemple (tableau 1).

6. Ces données représentent seulement une partie des ventes réalisées dans la province, car elles ne comprennent pas les ventes provenant des autres circuits de distribution tels que la restauration, les épiceries ethniques, les boucheries, les marchés publics et les ventes à la ferme, qui occupent pourtant une place importante pour ce type de viande.

Tableau 1

**Ventes et prix de quelques viandes\* de spécialité chez les grands détaillants au Québec, des années 2012 à 2019\*\* (kilogrammes – équivalent poids de détail)**

Type de viande	2012	2013	2014	2015	2018-2019 <sup>7</sup>	Prix moyen (\$/kg)		Taux d'augmentation
						2014-2015	2018-2019	
Agneau	657 391	911 130	876 323	799 796	458 109	15,40 \$	22,45 \$	+46 %
Canard	nd	nd	416 123	399 671	601 037	10,95 \$	8,47 \$	-23 %
Lapin	107 506	111 765	114 578	117 462	59 398	12,20 \$	16,28 \$	+33 %
Oie	nd	nd	1 826	2 091	1 371	12,93 \$	14,31 \$	+11 %
Chèvre	nd	nd	918	1 140	147	13,58 \$	10,69 \$	-21 %

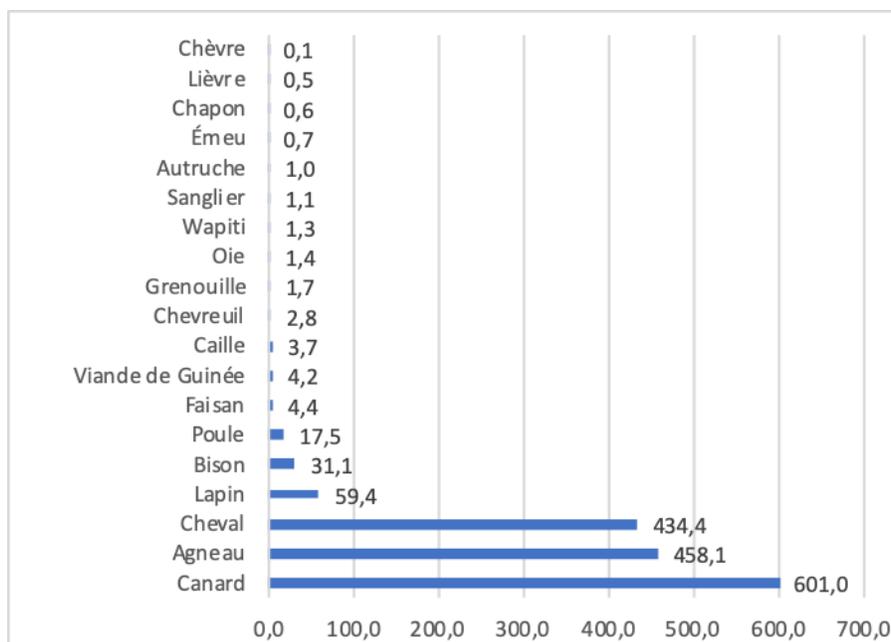
\* Il s'agit de viandes fraîches ou congelées.

\*\* Les données pour d'autres années n'étaient pas disponibles.

Source : Nielsen, Ventes au détail dans les supermarchés et Walmart au Québec; compilation du MAPAQ.

Notons que parmi les nombreuses viandes de spécialité offertes en épicerie, la viande de lapin reste loin derrière le canard, l'agneau et le cheval sur le plan des quantités vendues. Toutefois, elle précède plusieurs autres viandes comme les gibiers, l'émeu et la chèvre (figure 3).

**Figure 3 – Ventes des principales viandes<sup>8</sup> de spécialité chez les grands détaillants au Québec, pour l'année se terminant le 30 mars 2019 (tonnes – équivalent poids de détail)**



Source : Nielsen, Ventes au détail dans les supermarchés et Walmart au Québec; compilation du MAPAQ.

7. Du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 mars 2019.

8. Il s'agit de viandes fraîches ou congelées.

## 1.2 Le portrait de la commercialisation

### 1.2.1 La mise en marché au Québec

Au cours des cinq dernières années, la mise en marché des lapins au Québec s'est poursuivie par l'intermédiaire de l'agence de vente, qui l'administre depuis l'année 2003. L'agence de vente représente le plus important canal de mise en marché de lapins réguliers<sup>9</sup>, de lapins de réforme<sup>10</sup>, de lapins spécifiques<sup>11</sup> et de lapins différenciés<sup>12</sup>. Conformément aux règlements et à la convention de mise en marché entre le SPLQ et les acheteurs, un producteur peut mettre en marché des lapins selon deux types de parts de production<sup>13</sup> : 1) une part de production attribuée qui permet à son titulaire de mettre en marché, au cours d'une période de livraison, un lapin régulier; 2) une part de production intérimaire accordée pour une période de 13 mois qui permet à son titulaire une production et une mise en marché flexibles, sauf pour les quatre dernières périodes de livraison au cours de chacune desquelles il doit mettre en marché un lapin régulier.

#### 1.2.1.1 La mise en marché par les producteurs

La convention permet à un producteur-acheteur de mettre en marché lui-même les lapins qu'il produit, jusqu'à concurrence de 70 lapins par semaine. Un producteur peut ainsi développer sa clientèle et vendre directement ses lapins, notamment à des boucheries ou à des restaurants. Ce type de part de production représente 0,5 % des parts accordées pour la période 2015-2019, une baisse de 1,5 % par rapport à la période 2010-2014. Notons qu'en 2019, aucune part de production de producteur-acheteur n'a été attribuée (annexe 1).

#### 1.2.1.2 La mise en marché des lapins réguliers

Le jumelage des lapins réguliers constitue la fonction principale de l'agence de vente. Les parts de production pour des lapins réguliers (parts de production simple) représentent environ 56 % de l'ensemble des parts de production accordées pour la période 2015-2019, une baisse d'environ 3 % par rapport à la période 2010-2014. Rappelons que le SPLQ attribue les parts de production simple en fonction des engagements annuels des acheteurs. Aussi, les parts de production intérimaire délivrées par le SPLQ pour la mise en marché d'un lapin régulier représentent environ 32 % des parts accordées pour la période 2015-2019.

#### 1.2.1.3 La mise en marché des lapins différenciés

Les parts de production différenciée visent la mise en marché de lapins produits selon une méthode d'élevage précise, qui est définie par un cahier des charges et qui répond aux critères réglementaires du Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec. Environ 12 % des parts ont été accordées selon ce modèle durant la période 2015-2019, une baisse de 33 % par rapport à la période 2010-2014. En outre, le SPLQ délivre aussi des parts de production spécifique pour la mise

---

9. Un lapin âgé de moins de 16 semaines ayant un poids vif de 2 kg à 3 kg et n'ayant pas servi à la reproduction.

10. Un lapin d'au moins 16 semaines ayant un poids vif de plus de 3 kg ou ayant déjà servi à la reproduction.

11. Un lapin régulier certifié conforme à une appellation réservée ou à un terme valorisant en vertu de la [Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants \(chapitre A-20.03\)](#).

12. Un lapin régulier produit selon une méthode d'élevage précise qui est définie par un cahier des charges et qui répond aux critères réglementaires du Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec.

13. Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins (<https://www.canlii.org/fr/qc/legis/regl/rrq-c-m-35.1-r-214.1/derniere/rrq-c-m-35.1-r-214.1.html>).

en marché de lapins certifiés conformes à une appellation réservée ou à un terme valorisant en vertu de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants. Le lapin certifié biologique est notamment visé, mais aucune part de production spécifique ne lui est actuellement attribuée.

## 1.2.2 Les échanges commerciaux

### 1.2.2.1 Les échanges commerciaux internationaux

L'Union européenne est le principal marché pour les échanges internationaux de viandes et d'abats comestibles de lapin ou de lièvre. Entre les années 2015 et 2019, elle a participé en moyenne à 80 % des exportations et à 70 % des importations mondiales<sup>14</sup>. Les exportations mondiales de viandes et d'abats comestibles de lapin ou de lièvre sont restées stables à 215 millions de dollars entre les années 2015 et 2019 (tableau 2). La Hongrie, la France, la Belgique et l'Espagne dominent avec environ 64 % des parts de la valeur totale des exportations durant la période 2015-2019. La part du Canada reste minime avec moins de 1 %. Durant le dernier quinquennat, la valeur des exportations mondiales du secteur a très peu varié. Cependant, la baisse est plus marquée au Canada durant cette période.

**Tableau 2**

**Valeur des exportations mondiales de viande et d'abats comestibles de lapin ou de lièvre frais, réfrigérés ou congelés, entre les années 2015 et 2019 (dollars canadiens)**

Pays	2015 (\$)	2016 (\$)	2017 (\$)	2018 (\$)	2019 (\$)	Var. 2015- 2019	Part des exportations
Hongrie	32 232 278	35 165 391	34 337 747	36 463 222	37 771 914	17 %	17 %
France	34 271 995	37 846 740	37 189 946	35 113 171	36 746 294	7 %	18 %
Belgique	34 729 758	29 882 177	33 265 378	39 438 449	33 399 043	-4 %	17 %
Espagne	30 078 848	33 821 048	31 834 344	32 794 702	30 710 438	2 %	16 %
Chine	37 354 398	29 056 437	38 262 534	37 042 417	30 520 324	-18 %	17 %
Pays-Bas	11 676 118	15 378 241	10 875 044	10 537 625	8 833 603	-24 %	6 %
Argentine	9 370 812	10 140 802	7 751 081	11 212 462	8 000 815	-15 %	5 %
Italie	6 503 970	7 209 835	7 560 078	7 712 437	7 386 666	14 %	4 %
Canada	822 634	233 988	73 428	595 237	531 321	-35 %	<1 %
<b>Total</b>	<b>215 345 896</b>	<b>214 716 345</b>	<b>219 847 453</b>	<b>234 077 490</b>	<b>214 581 818</b>	<b>-0,4 %</b>	

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

### 1.2.2.2 Les échanges commerciaux canadiens et québécois

Le Canada exporte peu de viande de lapin : 131 tonnes d'une valeur de 531 321 dollars en 2019 (tableau 3). On observe une baisse des exportations au début de la période, mais celle-ci a été en partie compensée par une reprise entre les années 2017 et 2019. Des années 2015 à 2019, la valeur des exportations canadiennes était en moyenne de 451 000 dollars par année. C'est une

14. Global Trade Tracker (2020). Données sur les exportations et importations de viandes et d'abats comestibles de lapin ou de lièvre (020810) entre janvier 2015 et décembre 2019, compilation du MAPAQ, <https://www.globaltradetracker.com/gtt/secure/gttAnalytics.action#e1d5ee81-0e68-4de5-9053-a9981974bcb0>

augmentation de 66 % par rapport à la période 2010-2015. Le Québec fournit la moitié de ces exportations. Toutes les exportations canadiennes et québécoises (100 %) sont expédiées vers le marché américain.

Quant aux importations canadiennes, elles sont modestes : 158 tonnes d'une valeur de 812 606 dollars en 2019. Elles ont aussi connu une forte baisse en début de période et une reprise entre les années 2017 et 2019. Des années 2015 à 2019, la valeur des importations canadiennes était en moyenne de 475 000 dollars par année. La part du Québec durant cette période s'élève à 30 %.

Au Québec, les importations proviennent essentiellement de la France. Elles ont évolué en dents de scie avec des baisses considérables en 2017 et 2019.

Des années 2015 à 2019, la valeur totale des exportations et des importations canadiennes est respectivement de 2,25 et de 2,38 millions de dollars. La balance commerciale du Canada est légèrement négative sur l'ensemble de la période. Par contre, celle du Québec est positive pour la même période avec 1,04 millions de dollars en exportations et 703 537 dollars en importations.

**Tableau 3**

**Importations, exportations et balance commerciale du Québec et du Canada pour les produits du secteur cunicole, des années 2015 à 2019 (quantité et valeur en dollars canadiens)**

Quantité (kg)	2015	2016	2017	2018	2019	Total	Var. 2015-2019
Exportations du Québec	121 714	29 669	572	46 047	63 652	261 654	-48 %
Exportations du Canada	205 186	38 949	6 360	151 610	131 444	533 549	-36 %
Importations au Québec	57 275	59 613	8 931	11 312	9	137 140	-99,9 %
Importations au Canada	159 007	78 525	13 755	41 030	158 402	450 719	-0,4 %
Balance commerciale du Québec	64 439	-29 944	-8 359	34 735	63 643	—	-1 %
Balance commerciale du Canada	46 179	-39 576	-7 395	110 580	-26 958	—	-158 %
<b>Valeur (\$ CAN)</b>							
Exportations du Québec	391 368	129 869	11 330	249 232	263 271	1 045 070	-33 %
Exportations du Canada	822 634	233 988	73 428	595 237	531 321	2 256 608	-35 %
Importations au Québec	293 827	305 814	45 814	58 034	48	703 537	-99,9 %
Importations au Canada	883 572	401 835	70 561	210 483	812 606	2 379 057	-8 %
Balance commerciale du Québec	97 541	-175 945	-34 484	191 198	263 223	—	170 %
Balance commerciale du Canada	-60 938	-168 847	2 867	384 754	-281 285	—	362 %

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

## 2. La production

### 2.1 La production mondiale

#### 2.1.1 L'évolution de la production mondiale

En 2018, la production mondiale de lapins a diminué de 1 % par rapport à l'année 2015 (tableau 4). L'Europe a connu une baisse plus élevée, soit de 12 %, pour la même période. L'Asie domine avec 71 % des parts, une hausse de 2 % en 2018 par rapport à l'année 2015. La Chine est demeurée le premier producteur de lapins avec plus de 50 % des parts de la production mondiale. La production canadienne, quant à elle, n'est pas significative dans la production mondiale (0,1 %). Toutefois, à son échelle, elle a tout de même connu une baisse de 12 % par rapport à l'année 2015.

Tableau 4

#### Production mondiale de lapins (milliers de lapins abattus)<sup>15</sup>

Pays/Régions	Légende	2015	2016	2017	2018	Part (%) 2015-2018	Var. 2015- 2018 (%)
Allemagne	F	21 313	20 934	20 654	20 443	2	-4
Chine	A	523 569	502 367	537 419	540 090	57	3
Canada <sup>16</sup>		593	671	622	523	0,1	-12
Espagne	A	51 880	48 507	46 234	44 155	5	-15
France	A	36 700	33 424	31 493	30 215	4	-18
Italie	A	21 291	20 881	18 983	15 858	2	-26
Égypte	A	57 807	54 637	55 292	55 351	6	-4
Asie	A	649 409	625 386	659 493	663 246	71	2
Europe	A	184 890	176 453	170 010	162 608	19	-12
Amérique	A	13 978	14 087	13 384	13 702	1,5	-2
<b>Monde</b>	<b>A</b>	<b>933 310</b>	<b>897 614</b>	<b>925 333</b>	<b>921 894</b>	<b>100</b>	<b>-1</b>

Légende : A = données officielles, semi-officielles ou estimées; F = estimation de la FAO.

Source : FAOSTAT, Canada : Statistique Canada (données d'abattage).

### 2.2 La production canadienne

#### 2.2.1 Le nombre de producteurs et le cheptel

Lors du dernier recensement de l'agriculture de Statistique Canada en 2016, un total de 2 838 producteurs ont déclaré avoir produit du lapin au Canada. Les deux provinces en tête étaient l'Ontario, avec 55 %, et le Québec, avec 36 % du cheptel canadien (tableau 5). Des années 2011 à 2016, le cheptel canadien a connu une diminution de 7 %, en majorité attribuable au Québec, à l'Alberta et au Manitoba, où il a chuté respectivement de 14 %, 40 % et 49 %. En Ontario, le

15. Les données de l'année 2019 ne sont pas encore disponibles sur FAOSTAT.

16. Le Canada ne figure pas dans la liste des pays producteurs de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

nombre d'entreprises a diminué de 7 %, mais le cheptel a légèrement augmenté de 2 %. Les entreprises cunicoles québécoises ont un cheptel moyen légèrement plus élevé que celui des fermes ontariennes, mais cet écart diminue.

**Tableau 5**

**Production canadienne de lapins<sup>17</sup>**

Provinces	Nombre de producteurs		Nombre de têtes		Taille moyenne des fermes	
	2011	2016	2011	2016	2011	2016
Ontario	1 021	950	93 574	95 426	92	100
Québec	528	539	70 853	61 211	134	114
Colombie-Britannique	323	392	5 728	5 341	18	14
Alberta	445	470	8 129	4 917	18	10
Manitoba	150	140	3 985	2 050	27	15
Provinces maritimes	136	112	1 324	1 889	10	17
Saskatchewan	189	235	1 342	1 655	7	7
<b>Canada</b>	<b>2 792</b>	<b>2 838</b>	<b>184 935</b>	<b>172 489</b>	<b>66</b>	<b>61</b>

### 2.3 La production québécoise

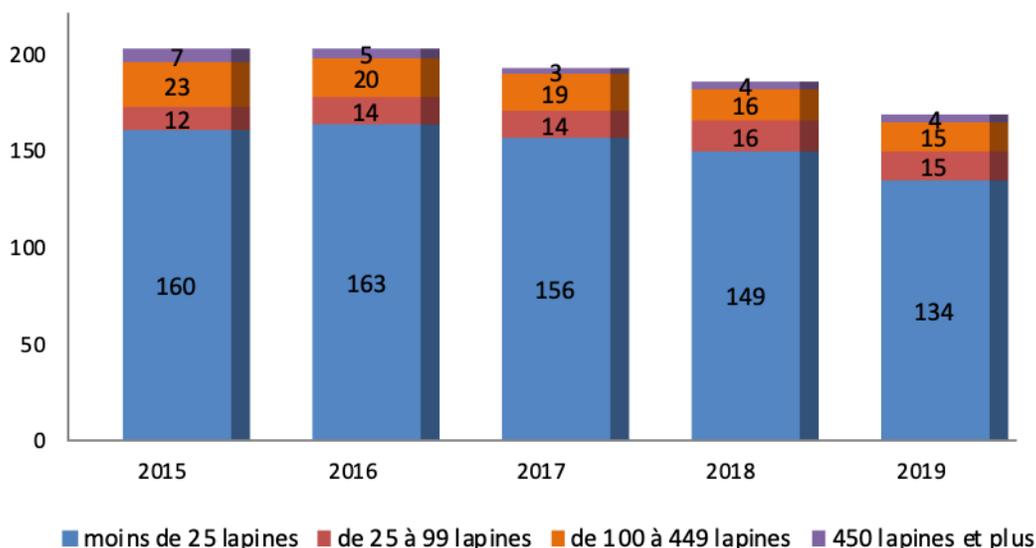
#### 2.3.1 L'évolution du nombre d'entreprises, du cheptel et des ventes

Selon les données des fiches d'enregistrement des entreprises agricoles du Québec, 134 (80 %) entreprises cunicoles ont déclaré posséder moins de 25 lapines en 2019, alors que 85 % du cheptel québécois de lapins appartient à 19 entreprises (11 %) qui ont 100 lapines et plus. Notons que les entreprises de moins de 25 lapines ne commercialisent pas du lapin toutes les semaines. Il s'agit d'une production pour l'autoconsommation ou comme loisir, notamment les expositions de race.

Le nombre total d'entreprises possédant plus de 100 lapines était en baisse en 2019 par rapport à l'année 2015. Il est en effet passé de 30 à 19 entreprises (figure 4). Cependant, le cheptel moyen des entreprises de 450 lapines et plus est en hausse, puisqu'il est passé de 740 lapines par ferme en 2015 à 1 110 lapines par ferme en 2019. La taille des entreprises de 100 à 449 lapines s'est maintenue durant cette période (+3 %), ce qui démontre une tendance à la consolidation.

17. Statistique Canada, recensements de l'agriculture de 2011 et 2016; compilation du MAPAQ.

**Figure 4 – Nombre d’entreprises cunicoles au Québec, des années 2015 à 2019**



Source : fiches d'enregistrement des entreprises agricoles du Québec, MAPAQ.

Le nombre total de lapins commercialisé par l'agence de vente a diminué de 25 % en 2019 par rapport à l'année 2015. Il est passé de 284 666 têtes à 213 162 têtes (tableau 6). Cette baisse, plus marquée en 2017-2018, est probablement le résultat des réductions de production imposées durant cette période.

**Tableau 6**

**Nombre de lapins commercialisés (têtes) par l'agence de vente, des années 2015 à 2019**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Var. 2015-2019
Lapins réguliers et différenciés	280 081	243 976	239 211	198 476	219 558	-25 %
Lapins de réforme	4 585	4 618	4 085	2 752	2 604	-43 %
<b>Total</b>	<b>284 666</b>	<b>248 594</b>	<b>243 296</b>	<b>201 228</b>	<b>213 162</b>	<b>-25 %</b>

Source : Syndicat des producteurs de lapins du Québec.

**2.3.2 L'évolution du nombre de producteurs qui font des affaires avec l'agence de vente et des parts de production, des années 2015 à 2019**

Au cours des cinq dernières années, le nombre de producteurs qui ont fait des affaires avec l'agence de vente a chuté de plus de 50 %. Il est en effet passé de 29 à 14. En contrepartie, les parts de production totale effectives en 2019 ont augmenté d'environ 2 % par rapport à l'année 2015 (tableau 7).

**Tableau 7**

**Parts de production attribuées par l'agence de vente, des années 2015 à 2019**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Var.2015-2019
Nombre de producteurs	29	36	28	17	14	-52 %
Parts de production (totales)	8 898	13 408	6 721	5 350	9 100	2 %

Source : Syndicat des producteurs de lapins du Québec.

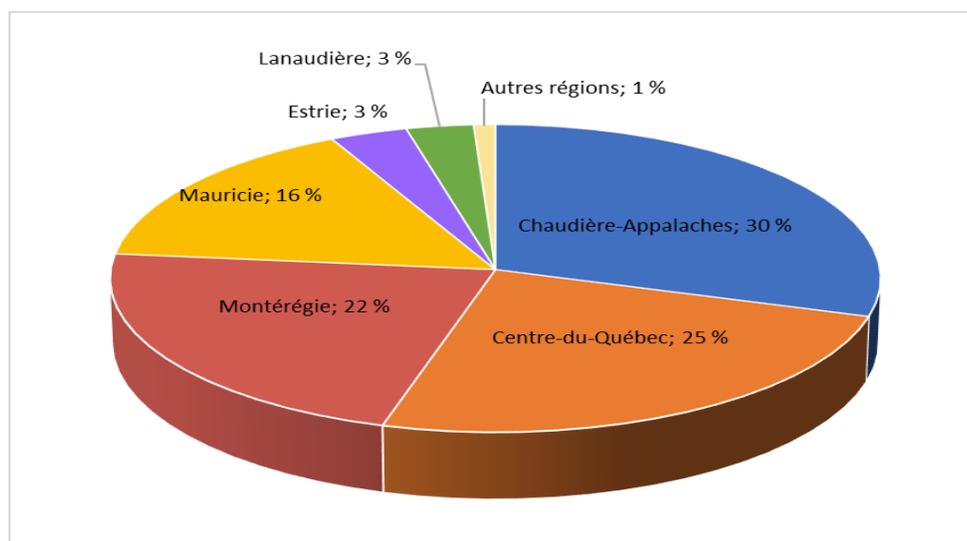
**2.3.3 L'évolution du prix de vente de l'agence**

Le prix payé au producteur pour les lapins réguliers vivants pesant plus de 2,36 kg a diminué. Il est passé de 4,14 \$/kg à 4,08 \$/kg entre les années 2015 et 2019. Le prix des lapins de réforme est demeuré stable durant toute la période, soit 2,98 \$/kg.

**2.3.4 La répartition géographique des entreprises déclarant des ventes et un cheptel de lapins**

En 2019, trois régions possédaient près de 74 % du cheptel et déclaraient 77 % des ventes de lapins : Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec et Montérégie (figure 5). Par rapport à l'année 2014, le volume de ventes a augmenté de 3 % en Chaudière-Appalaches et de 12 % en Montérégie. Cependant, il a diminué de 12 % au Centre-du-Québec.

**Figure 5 – Répartition du volume de ventes de lapins dans les régions du Québec en 2019<sup>18</sup>**



Source : fiches d'enregistrement des entreprises agricoles du Québec, MAPAQ, 2019.

18. Le volume de ventes inclut toutes les entreprises qui déclarent la vente de lapins.

### 2.3.5 Le soutien gouvernemental

Des années 2015 à 2018, les producteurs du secteur cunicole ont reçu 561 223 dollars des quatre programmes de sécurité du revenu, soit Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (annexe 2). Ce sont les programmes Agri-stabilité et Agri-Québec qui ont fourni les paiements les plus importants durant cette période, soit respectivement 150 900 dollars (27 %) et 299 476 dollars (53 %). Cependant, le montant total des contributions gouvernementales et le nombre de dossiers traités dans le cadre de ces quatre programmes ont diminué de 65 % en 2018 par rapport à l'année 2015.

### 2.3.6 La concertation dans le secteur

#### La structure de concertation cunicole

Depuis l'année 2010, le secteur s'est doté d'une structure de concertation cunicole ayant pour objectifs de faciliter les échanges entre les différents maillons de la filière, de cibler ses enjeux et de planifier des actions structurantes pour l'ensemble du secteur. Les discussions à l'intérieur de la structure de concertation s'appuient sur le Plan stratégique du secteur cunicole 2017-2022. Les travaux de ce groupe ont permis de réaliser plusieurs actions, dont des projets de recherche sur l'homologation de médicaments, sur l'augmentation de la durée de conservation de la viande de lapin ainsi que sur la formation et le mentorat pour les fermes cunicoles. Le SPLQ assure la présidence de la structure de concertation en alternance avec le comité d'acheteurs.

#### La mise en place d'un comité d'acheteurs

En 2018, les acheteurs actifs se sont réunis pour former un comité représentant tous les acheteurs auprès du SPLQ dans le contexte de la négociation et de l'application de la convention de mise en marché. Ce changement a établi de nouvelles bases dans les relations entre les producteurs et les acheteurs.

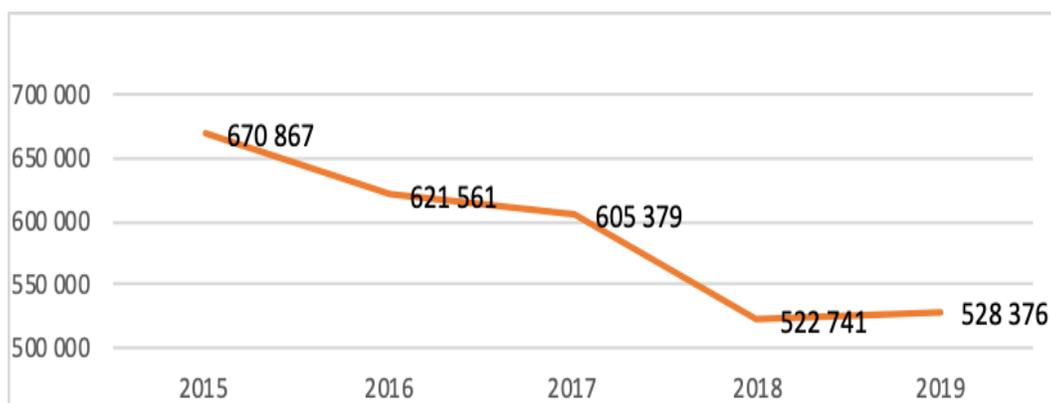
## 3. La transformation

---

### 3.1 L'abattage cunicole au Canada et au Québec

Des années 2015 à 2017, on constate une baisse du nombre de lapins abattus au Canada (figure 6), et cette diminution s'est accentuée en 2018 et 2019. Durant la période 2015-2019, plus de 80 % des lapins du Canada ont été abattus en Ontario et le reste, au Québec (tableau 8). Au Québec, le principal changement est survenu en 2019 avec le démarrage d'une nouvelle ligne d'abattage de lapins sous permis fédéral à l'Abattoir Ducharme. Cela a permis d'augmenter de 23 % l'abattage de lapins au Québec par rapport à l'année 2018. Le nombre d'abattoirs avec permis provincial est toutefois passé de 17 en 2015 à 11 en 2019.

**Figure 6 – Nombre de lapins abattus au Canada depuis l'année 2015**



Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Division de l'industrie animale, Section d'information sur les marchés.

**Tableau 8**

**Nombre de lapins abattus au Québec, en Ontario et au Canada (abattoirs fédéraux et provinciaux confondus)**

	2015		2016		2017		2018		2019		Var. 2015- 2019
	N <sup>bre</sup> de têtes	Part (%)									
<b>Québec</b>	92 531	14	81 677	13	88 816	15	81 014	15	99 582	19	8 %
<b>Ontario</b>	569 919	85	529 694	85	509 668	84	437 566	84	425 363	81	-25 %
<b>Canada</b>	<b>670 867</b>	<b>100</b>	<b>621 561</b>	<b>100</b>	<b>605 379</b>	<b>100</b>	<b>523 046</b>	<b>100</b>	<b>528 376</b>	<b>100</b>	<b>-21 %</b>

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Division de l'industrie animale, Section d'information sur les marchés, calcul du MAPAQ.

### 3.2 La transformation au Québec

En mai 2020, huit transformateurs québécois de produits à base de lapin possédaient un permis fédéral qui leur permettait de faire de l'exportation. Il s'agit d'une hausse de 33 % par rapport au mois de juin 2015. Cette augmentation contribue à valoriser davantage la viande de lapin dans la filière cunicole. Beaucoup d'efforts sont investis actuellement dans la conception et la mise en marché de produits transformés tels que rillettes, confits, chorizo, etc. L'organisme Aliments du Québec appose son logo sur plusieurs produits de lapin développés par les entreprises québécoises, dont La Maison du gibier, Les Volailles & Gibiers Fernando, Aux trois cochons gourmands, Détour en France, Gibier Canabec et Aux trois p'tits cochons verts<sup>19</sup>.

19. Site Internet d'Aliments Québec, [https://www.alimentsduquebec.com/fr/] (consulté le 3 juin 2020).

## 4. La performance économique et financière des entreprises

### 4.1 La compétitivité du secteur

La compétitivité d'une industrie se mesure par la place qu'occupent ses produits sur les différents marchés qu'elle dessert et par la capacité des entreprises et des secteurs à maintenir ou à augmenter leurs parts de marché. La production cunicole au Québec est une production de niche qui fait face à une double concurrence : celle des importations de viande de lapin et celle des autres viandes de spécialité.

La quantité de viande de lapin commercialisée par l'agence de vente a diminué de 25 % en 2019 par rapport à l'année 2015. Elle est passée de 742 à 556 tonnes (poids vif) (tableau 10). Durant la même période, les volumes d'importation ont drastiquement chuté (-99 %). Notons que la France représente le concurrent principal avec 99,9 % des importations au Canada de viande de lapin fraîche, réfrigérée ou congelée en 2019. Les prix à l'importation du lapin entier se négociaient à 5,10 \$/kg (carcasse) en moyenne pendant la période 2015-2019, une baisse de 8 % par rapport à la période 2010-2014<sup>20</sup>. En comparaison, au Québec, le prix des lapins vendus aux grossistes après l'abattage, le transport et l'emballage variait entre 10,50 \$/kg et 12,00 \$/kg (carcasse) en 2019<sup>21</sup>. Il s'agit d'un prix stable par rapport à la période 2010-2014, où il se situait entre 10,50 \$/kg et 12,50 \$/kg.

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a réalisé la première étude technico-économique du secteur cunicole au Québec<sup>22</sup>. Cette étude fournit un éclairage sur les éléments qui peuvent expliquer les écarts de prix entre le lapin importé de France<sup>23</sup> et le lapin produit au Québec (tableau 9) :

- Tant en France qu'au Québec, le coût de l'alimentation constitue la principale dépense des éleveurs, mais il est plus élevé au Québec.
- + Ce coût est compensé au Québec par des prix plus élevés aux producteurs, soit 4,08 \$/kg par rapport à 2,76 \$/kg en France. Cela ne permet toutefois pas aux élevages québécois d'obtenir une marge bénéficiaire équivalente aux élevages français.
- Les entreprises étudiées possèdent un nombre inférieur de lapines par rapport aux élevages français, qui réalisent ainsi plus d'économies d'échelle.

---

20. Ce prix d'importation inclut le transport de l'Europe au Québec ainsi que les droits de douane et de débarquement. Toutefois, il ne comprend pas le transport du port vers l'acheteur ou le transformateur, les assurances sur la marchandise et les frais d'administration liés à l'importation.

21. Ce prix est pour l'année se terminant le 30 mars 2019. Les prix du Québec ont été calculés en considérant la marge annuelle moyenne pour le poulet entier entre le prix d'achat des grossistes et le prix de vente des producteurs d'une part et le prix au détail d'autre part. Le poulet entier a été utilisé comme référence puisque les acheteurs du secteur cunicole font généralement affaire avec des abattoirs classés « volaille et lapins ». Le prix au détail provient de Nielsen (ventes au détail dans les supermarchés et Walmart au Québec) et le prix au producteur, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

22. Dans le cadre de cette étude publiée en septembre 2020, le CECPA a contacté l'ensemble des producteurs visés par le plan conjoint afin qu'ils y participent. Finalement, huit ont accepté d'y collaborer et ont fourni toute l'information demandée (61,5 % des entreprises). Ces entreprises produisaient et engraisaient 66 % des lapins vendus en vertu du plan conjoint des producteurs de lapins du Québec. La représentativité de l'échantillon apparaît donc très bonne selon le CECPA.

23. Pour la France, les plus récentes données disponibles ont été compilées par l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI) pour l'année 2017 : *Cuniculture magazine*, volume 45 (année 2018), ITAVI. Performances moyennes des élevages cunicoles en France pour l'année 2017; résultats RENACEB.

- La productivité par mise bas des entreprises de l'étude du CECPA est plus faible de deux naissances par portée, ce qui a une incidence sur le nombre de lapins vendus par lapine au Québec.

**Tableau 9**

**Principaux résultats technico-économiques du Québec et de la France**

<b>Caractéristiques étudiées</b>	<b>CECPA (2019)</b>	<b>France (2017)</b>
Taille moyenne (lapines en production)	527	652
Nés vivants par portée	8,1	10,2
Lapins vendus par lapine	45,3	52,3
Poids vifs moyens (kg vif)	2,61	2,47
Indice de consommation (kg aliments/kg vif vendu)	3,7	3,34
Coût d'alimentation (\$/kg vif)	1,74	1,41
Charges avant la rémunération de l'exploitant et de l'avoir (\$/kg vif)	3,72	2,35
Revenus (\$/kg vif)	4,08	2,76
Marge avant la rémunération de l'exploitant et de l'avoir (\$/kg vif)	0,36	0,41

Source : *Étude technico-économique du secteur cunicole au Québec*, Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, mai 2020.

En outre, notons que l'étude du CECPA révèle que la situation financière des entreprises cunicoles québécoises est relativement précaire. Par exemple, le taux d'endettement des entreprises de l'échantillon est élevé (71 %), le taux de liquidité est faible (0,9), la productivité du capital est moyenne (0,77) et la rentabilité économique<sup>24</sup> est également moyenne (10,9 %). Rappelons que la marge d'exploitation pour l'ensemble des productions au Québec était de 11,6 % en 2017<sup>25</sup>. Cependant, le CECPA constate que la situation financière du groupe de tête de l'échantillon de son étude est bonne. La situation délicate des entreprises cunicoles est probablement le résultat des réductions de production imposées en 2017-2018. Par ailleurs, le retour à la normale amorcé en 2019 devrait améliorer ces résultats. De plus, le CECPA estime que les comparaisons avec la production cunicole française démontrent que le secteur québécois a la capacité de faire des progrès par l'amélioration technique.

Par ailleurs, selon les estimations du MAPAQ, les recettes du marché de la production de viande de lapin au Québec ont diminué de 26 % en 2019 par rapport à l'année 2015. Elles sont en effet passées de 3 à 2,3 millions de dollars (tableau 9). De plus, si l'on considère le nombre de lapins commercialisés par l'agence de vente en 2015 et en 2019, soit 284 666 et 213 162 (tableau 6), par rapport au nombre total de lapins abattus au Canada durant la même période, soit 670 867 et

24. Dans l'étude du CECPA, le ratio de 10,9 % est calculé avant la rémunération de l'exploitant. Ce ratio de rentabilité sera plus bas ou même négatif selon le coût de vie prélevé par l'exploitant.

25. La Financière agricole du Québec, base de données d'Agri-stabilité, [En ligne], [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2019/Volume\\_27\\_no20.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2019/Volume_27_no20.pdf).

528 376 (tableau 8), les parts de marché du Québec au Canada ont diminué de 2 %. Elles sont passées de 42 % en 2015 à 40 % en 2019.

**Tableau 10**

**Production de viande de lapin (kg) et recettes de marché (\$) au Québec, des années 2015 à 2019**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>Lapins réguliers et différenciés (têtes)</b>	280 081	243 976	239 211	198 476	210 558
Prix <sup>1</sup> (\$/kg vif)	4,14	4,18	3,84	3,92	4,08
Poids moyen vif (kg)	2,61	2,61	2,61	2,61	2,61
Production estimée (kg)	731 011	636 777	624 341	518 022	549 556
Recettes de marché estimées (\$)	3 026 387	2 661 729	2 397 468	2 030 648	2 242 190
<b>Lapins de réforme (têtes)</b>	4 585	4 618	4 085	2 752	2 604
Prix <sup>1</sup> (\$/kg vif)	2,98	2,98	2,98	2,98	2,98
Poids moyen vif <sup>2</sup> (kg)	2,61	2,61	2,61	2,61	2,61
Production estimée (kg)	11 967	12 053	10 662	7 183	6 796
Recettes de marché estimées (\$)	35 661	35 918	31 772	21 405	20 253
<b>Production totale estimée<sup>3</sup> (kg)</b>	<b>742 978</b>	<b>648 830</b>	<b>635 003</b>	<b>525 205</b>	<b>556 353</b>
<b>Recettes de marché totales estimées<sup>4</sup> (\$)</b>	<b>3 062 048</b>	<b>2 697 647</b>	<b>2 429 241</b>	<b>2 052 052</b>	<b>2 262 443</b>

1. Le prix payé au producteur pour les lapins (vivants) par l'agence de vente a été utilisé pour le calcul.

2. Selon l'étude technico-économique du CECPA de l'année 2020, le poids moyen (kg vif) des animaux vendus est de 2,61 kg. On considère qu'il est constant pour les années visées par le calcul.

3. Il s'agit d'une estimation de la quantité de viande commercialisée par l'agence de vente durant la période.

4. Ce sont les recettes de marché estimées par le MAPAQ.

Source : Syndicat des producteurs de lapins du Québec; calcul du MAPAQ.

De plus, la viande de lapin est en concurrence avec les autres viandes de spécialité. On observe que les consommateurs de ce type de produit ont tendance à remplacer une viande par une autre plutôt que d'ajouter une nouvelle viande de spécialité à leur régime. Leur choix est influencé par le prix, et il appert que le prix de la viande de lapin est généralement plus élevé que celui des autres viandes de spécialité (tableau 1). Les volumes consommés de viande de lapin arrivent d'ailleurs loin derrière ceux des autres viandes de spécialité telles que l'agneau, le canard et le cheval<sup>26</sup>.

26. Pour l'année se terminant le 30 mars 2019.

## 5. La recherche et l'innovation

---

### 5.1 Le portrait de la recherche et de l'innovation

Les principaux acteurs de la recherche fondamentale et appliquée dans le secteur cunicole sont l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Cinq projets de recherche et d'innovation ont été réalisés dans le secteur cunicole entre les années 2015 et 2019, pour une valeur totale de 542 183 dollars. En comparaison, 7 projets ont été concrétisés durant la période 2009-2013, pour un montant global de 400 664 dollars. Le financement provenait surtout du gouvernement du Québec (29 %), du gouvernement fédéral (22 %), de l'industrie et des organisations sans but lucratif (37 %) de même que d'autres sources (12 %). Les projets de recherche ont porté, entre autres choses, sur l'efficacité de certains médicaments vétérinaires et la sécurité des lapins, sur l'optimisation du jeûne avant l'abattage ainsi que sur la qualité microbiologique et l'innocuité de la viande de lapin.

### 5.2 Les principales innovations au Québec

Plusieurs progrès ont été réalisés ces dernières années pour améliorer la qualité de la viande de lapin. La richesse en acides gras polyinsaturés de la viande de lapin la rend plus sensible à l'oxydation, ce qui modifie le goût, la valeur nutritive et la fonctionnalité de ses composants et conduit à la détérioration et au gaspillage de la viande<sup>27</sup>. Sa haute valeur nutritive peut aussi être affectée, car la viande peut avoir un pH élevé sous certaines conditions (jeûne trop long, etc.). Cela favorise la croissance microbienne et augmente ainsi les risques associés à l'innocuité des aliments.

Une recherche a démontré qu'il est possible de changer positivement la microflore de la viande grâce à l'ajout de bonnes bactéries dans l'alimentation<sup>28</sup>. Une étude a aussi révélé que l'ajout d'extraits d'oignons, de canneberges, de fraises et d'huiles essentielles a notamment eu un effet antioxydant sur les lipides et les protéines durant l'entreposage réfrigéré<sup>29</sup>. Une autre étude a été réalisée dans l'objectif de déterminer la période de jeûne optimale pour le lapin avant l'abattage et la réponse physiologique sans l'effet du transport vers les abattoirs<sup>30</sup>. Selon l'étude, cette période est estimée à 12 heures, plus ou moins 2 heures.

---

27. KONÉ, Amenan Prisca Nadège (2018). *Stratégies alimentaires naturelles et innovatrices pour améliorer la qualité de la viande de lapin*, [En ligne], Québec, Université Laval,

[\[https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/30952/1/33623.pdf\]](https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/30952/1/33623.pdf).

28. SAUCIER, L. et autres (2016). *Positive modulation of meat microbial ecology by feeding strategies*, [En ligne], Québec, Université Laval,

[\[https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/34933/1/D13%20Saucier%20et%20al%20CoMST%202016.pdf\]](https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/34933/1/D13%20Saucier%20et%20al%20CoMST%202016.pdf).

29. SAUCIER, L. et autres (2018). *Natural sources of polyphenols as feed additives to improve rabbit meat quality*, [En ligne], Québec, Université Laval,

[\[http://icomst-proceedings.helsinki.fi/papers/2018\\_11\\_58.pdf\]](http://icomst-proceedings.helsinki.fi/papers/2018_11_58.pdf).

30. LARIVIÈRE-LAJOIE, A.-S. et autres (2019). *Rabbit physiological response towards preslaughter feed withdrawal*, [En ligne], Québec, Université Laval,

[\[http://icomst-proceedings.helsinki.fi/papers/2019\\_16\\_26.pdf\]](http://icomst-proceedings.helsinki.fi/papers/2019_16_26.pdf).

### 5.3 Les priorités en matière de recherche et d'innovation

En 2017, la filière cunicole a revu son plan stratégique et déterminé quatre cibles à atteindre d'ici l'année 2022, soit l'amélioration de la coordination sectorielle, de la prospérité des entreprises de production, de l'efficacité de la mise en marché et de l'abattage ainsi que de la promotion des produits.

De plus, des priorités de recherche ont été définies grâce à une consultation menée auprès des acheteurs, des producteurs et d'autres acteurs du secteur cunicole. Elles portent notamment sur les aspects suivants :

- La réduction de la dépendance aux antibiotiques;
- L'amélioration de la santé des élevages;
- Le développement de nouveaux marchés et produits;
- L'amélioration de l'efficacité et de la productivité des élevages;
- L'amélioration de la rentabilité des élevages;
- La réalisation de veilles informationnelles sur l'élevage dans des parcs.

## 6. La formation, la relève et la main-d'œuvre

---

### 6.1 La formation

Il n'existe pas de formation spécifique concernant cette production, autant en formation initiale qu'en formation continue. Toutefois, les deux formations collégiales suivantes peuvent répondre aux besoins des producteurs : Gestion et technologies d'entreprise agricole (offerte dans neuf établissements, y compris le Collège McDonald, qui donne cette formation en anglais) et Technologie des productions animales (offerte uniquement aux deux campus de l'Institut de technologie agroalimentaire).

### 6.2 La relève

L'industrie cunicole au Québec a connu une baisse de 63 % du nombre d'entreprises possédant plus de 100 lapines en 2019 par rapport à l'année 2015 (figure 4). Cependant, la proportion des entreprises ayant au moins un membre de la relève est passée de 23 % à 25 % entre les années 2017 et 2019. Par rapport au nombre de lapins produits durant la même période, la proportion de la production soutenue par la relève s'est élevée à 27 % en 2017 et à 29 % en 2019.

### 6.3 La main-d'œuvre

La majorité des entreprises cunicoles étant de petite taille, le secteur compte principalement sur le travail des propriétaires éleveurs pour les exploiter. Toutefois, à l'initiative de la structure de

concertation cunicole, un projet portant sur la formation et le mentorat dans les fermes cunicoles est sur le point d'être lancé.

## 7. Le développement durable

---

Une évaluation du secteur cunicole sur le plan du développement durable a été effectuée à l'aide d'une grille d'analyse portant sur les 16 principes définis par la Loi sur le développement durable<sup>31</sup>. L'analyse n'a pas révélé d'enjeux particulièrement préoccupants. Toutefois, elle a permis de mettre en lumière quelques enjeux plus importants qui n'ont pas déjà été traités dans les autres sections du présent portrait-diagnostic.

### 7.1 Les services-conseils et le transfert technologique

Des années 2015 à 2019, il y a 30 entreprises cunicoles qui ont utilisé les services de 12 conseillers soutenus par le Programme services-conseils du MAPAQ (annexe 3). Ces entreprises ont davantage utilisé les services-conseils en gestion de l'entreprise, particulièrement pour la réalisation du diagnostic de leur entreprise et la préparation d'un plan d'action en fonction des objectifs suivants :

- L'augmentation des revenus de l'entreprise;
- L'augmentation de l'efficacité (informatisation, équipement performant, mécanisation, etc.);
- Le contrôle des coûts de production;
- L'analyse et l'amélioration de la structure financière.

Les services-conseils en pratiques d'élevage portaient sur l'amélioration de l'élevage, notamment de l'alimentation, de l'aménagement des enclos, de la génétique, des bâtiments et des équipements. Comme il a été mentionné au chapitre 4, les performances zootechniques des élevages québécois sont inférieures à celles de la France, et cela justifie la pertinence d'un tel accompagnement.

### 7.2 La santé des animaux

Peu d'informations sont disponibles pour établir le statut sanitaire des élevages cunicoles du Québec. La dernière étude<sup>32</sup> sur le sujet remonte à l'année 2010 et a démontré que 66 % des 25 fermes cunicoles participant au projet étaient contaminées par *Bordetella bronchiseptica*, 76 % par *Staphylococcus aureus* et environ 46 % par *Pasteurella multocida*. L'état actuel des connaissances ne permet pas de déterminer si le statut sanitaire des fermes cunicoles québécoises s'est amélioré entre les années 2015 et 2019 par rapport à la période précédente.

Certaines maladies pouvant affecter les élevages cunicoles sont surveillées par l'Organisation mondiale de la santé animale. Cette dernière a d'ailleurs établi une liste des maladies à déclaration

---

31. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2020). *Les principes du développement durable : un guide pour l'action*, [En ligne], [<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>] (consulté le 27 août 2020).

32. *Description de la variabilité du statut sanitaire des élevages cunicoles du Québec*, [En ligne], [[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Recherche\\_Innovation/autres%20productions%20animales/07INI4129.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Recherche_Innovation/autres%20productions%20animales/07INI4129.pdf)].

obligatoire en vertu de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce. Pour l'année 2020, la liste<sup>33</sup> comprend, entre autres choses, deux maladies d'importance pour le secteur. Il s'agit de la maladie hémorragique du lapin (MHL) et de la myxomatose.

### **La maladie hémorragique du lapin<sup>34</sup> : une maladie à notification immédiate au Canada**

La MHL est une hépatite aiguë mortelle causée par un virus de la famille des *Caliciviridae* qui atteint le lapin domestique (*Oryctolagus cuniculus*). Il s'agit d'une maladie à notification immédiate au Canada et d'une maladie désignée en vertu du Règlement sur la désignation des maladies contagieuses ou parasitaires, des agents infectieux et des syndromes au Québec. La forte contagiosité du virus et la gravité de la maladie en font une menace pour la santé des lapins et l'élevage cunicole au Québec. En 2016, la maladie hémorragique du lapin est survenue pour la première fois au Québec<sup>35</sup> chez des lapins de compagnie dans une ferme située au Bas-Saint-Laurent. La maladie a été éliminée à la suite de l'éclosion locale et depuis, aucun nouveau cas n'a été détecté au Québec. Notons que la MHL est très active dans plusieurs États des États-Unis<sup>36</sup>.

### **La myxomatose<sup>37</sup> : une maladie grave à surveiller**

La myxomatose est due au virus myxomateux appartenant à la famille des *Poxviridae*. Il s'agit d'une maladie virale grave introduite en France dans les années 1950. Sa distribution géographique en Europe s'est par la suite rapidement étendue<sup>38</sup>. Elle n'a jamais été signalée au Canada<sup>39</sup>, mais fait l'objet d'une surveillance par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

### **La disponibilité des services vétérinaires et des médicaments, et leur accès limité**

Au Québec, à l'instar des petites productions, peu de médecins vétérinaires travaillent dans le secteur cunicole. De plus, aucun centre d'expertise spécialisé en cuniculture n'accompagne ce secteur. Depuis l'année 2018, deux antibiotiques sont homologués pour cette espèce, soit la salinomycine et la tilmicosine. La situation pourrait toutefois s'améliorer, car sept autres antibiotiques sont en processus d'approbation.

---

33. Organisation mondiale de la santé animale (OIE). *Maladies, infections et infestations de la liste de l'OIE en vigueur en 2020*, [En ligne], [<https://www.oie.int/fr/sante-animale-dans-le-monde/maladies-de-la-liste-de-loie-2020/>] (consulté le 31 août 2020).

34. Agence canadienne d'inspection des aliments. *Fiche de renseignements sur la maladie hémorragique du lapin*, [En ligne], [<https://www.inspection.gc.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/maladies/notification-immEDIATE/mhl-ou-maladie-hemorragique-virale-du-lapin/fiche-de-renseignements/fra/1526322490096/1526322490704>] (consulté le 28 août 2020).

35. Revue *RAIZO*, « Bilan du secteur cunicole 2016 », [En ligne], [[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Santeanimale/RevueRAIZO/BilanRaizo-Cunicole\\_2016.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Santeanimale/RevueRAIZO/BilanRaizo-Cunicole_2016.pdf)].

36. Communication de l'American Rabbit Breeder Association, [En ligne], [<https://arba.net/announcements/>].

37. *Fiches d'information générale sur les maladies – Myxomatose*, [En ligne], [<https://www.oie.int/doc/ged/D13973.PDF>].

38. Organisation mondiale de la santé animale. *Myxomatose*, [En ligne], [<https://www.oie.int/fr/sante-animale-dans-le-monde/maladies-animales/myxomatose/#G>] (consulté le 10 septembre 2020).

39. Organisation mondiale de la santé animale. *WAHIS Interface – Information zoosanitaire*, [En ligne], [[https://www.oie.int/wahis\\_2/public/wahid.php/Diseaseinformation/Diseasedistributionmap?disease\\_type\\_hidden=&disease\\_id\\_hidden=&selected\\_disease\\_name\\_hidden=&disease\\_type=0&disease\\_id\\_terrestrial=90&species\\_t=0&disease\\_id\\_aquatic=-999&species\\_a=0&sta\\_method=semesterly&selected\\_start\\_year=2017&selected\\_report\\_period=1&selected\\_start\\_month=1&date\\_submit=OK](https://www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Diseaseinformation/Diseasedistributionmap?disease_type_hidden=&disease_id_hidden=&selected_disease_name_hidden=&disease_type=0&disease_id_terrestrial=90&species_t=0&disease_id_aquatic=-999&species_a=0&sta_method=semesterly&selected_start_year=2017&selected_report_period=1&selected_start_month=1&date_submit=OK)] (consulté le 10 septembre 2020).

### 7.3 Le bien-être des animaux

En 2018, le secteur cunicole s'est doté du tout premier Code de pratiques pour le soin et la manipulation des lapins<sup>40</sup>, produit sous la supervision du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage. En date du 30 juin 2020, six entreprises du secteur cunicole avaient reçu un avis d'admissibilité au Programme d'aide aux investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique. À cette date, l'aide financière offerte à trois entreprises cunicoles totalisait 147 320 dollars, dont 50 000 dollars qui avaient déjà été versés à une entreprise.

## 8. Les enjeux et les défis

---

### L'arrimage entre l'offre des producteurs et la demande des acheteurs

Des années 2015 à 2019, cet arrimage a été difficile en 2015, 2016 et 2018, puisque l'offre des producteurs a été inférieure à la demande des acheteurs. En 2017, ce fut l'inverse : l'offre a dépassé la demande. De nombreux producteurs ont vu la vente de leurs lapins retardée à plusieurs reprises, et ces retards ont engendré une accumulation importante de lapins dont les poids ont excédé largement les standards habituels du marché. Pour redresser la situation, le SPLQ a dû vendre des lapins au rabais et imposer une réduction de 40 % des parts de production attribuées. Par la suite, les acteurs participant à la mise en marché des lapins ont consenti des efforts notables pour améliorer la stabilité dans le secteur cunicole, notamment la prévisibilité de l'offre des producteurs et de la demande des acheteurs. En 2019, l'offre a été légèrement inférieure à la demande. Toutefois, la coordination des jumelages hebdomadaires demeure un défi constant pour le secteur.

### L'accès aux abattoirs

Des années 2015 à 2019, l'offre d'abattage a été le maillon faible du secteur cunicole québécois et a représenté un frein considérable à son développement. L'obtention de l'agrément fédéral de l'Abattoir Ducharme inc. en février 2019 a permis à l'industrie de combler un vide majeur. Son approvisionnement régulier et suffisant en lapins demeure toutefois un enjeu considérable, car certains acheteurs font encore abattre leurs lapins en Ontario.

### Le transport des lapins du Québec

Durant les cinq dernières années, le transport des lapins produits au Québec est demeuré un enjeu important puisqu'avant le mois de février 2019, le seul abattoir fédéral au Canada était à Flinton en Ontario. Les longues distances à parcourir, le coût du transport et sa gestion (logistique, conformité réglementaire, etc.) représentaient un défi considérable pour l'agence de vente, compte tenu du faible nombre de transporteurs, des équipements de transport limités et des exigences en matière de bien-être des animaux. Bien que l'entrée en fonction de l'abattoir Ducharme ait fourni une solution de remplacement, la dispersion géographique des éleveurs et la continuité de l'abattage en

---

40. Lien : [https://www.lapinquébec.qc.ca/files/File/medias/lapins\\_code\\_de\\_pratiques\\_cnsae.pdf](https://www.lapinquébec.qc.ca/files/File/medias/lapins_code_de_pratiques_cnsae.pdf)

Ontario pour une part importante de la production québécoise continuent de poser les mêmes défis pour l'organisation du transport.

Notons que depuis la mise en vigueur des modifications à la partie XII du Règlement sur la santé des animaux en février 2020, le règlement fédéral précise la période maximale sans eau (24 heures) et sans nourriture (28 heures) acceptée pour le transport des lapins. Pour favoriser le bien-être des animaux pendant le transport, il sera intéressant de suivre la révision du *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme – Transport*. Cette révision, qui doit se conclure en 2023, devrait cibler les exigences et les pratiques recommandées pour le transport d'animaux dans des véhicules, tels que les lapins.

### **La qualité d'abattage et l'uniformité des produits**

Durant la période étudiée, la production cunicole québécoise a fait face à des problèmes de qualité, notamment des poids variables dans les lots, des confiscations à l'abattoir et l'emballage des produits. Cette situation a eu des répercussions négatives sur l'ensemble des producteurs, y compris ceux qui livrent du lapin de qualité.

### **La promotion des produits de lapin québécois**

Le *Plan stratégique du secteur cunicole québécois 2017-2022* réalisé par Forest Lavoie Conseil a mis en lumière plusieurs défis relatifs à la promotion de la viande et d'autres produits de lapin. Il a été démontré que les principaux défis à relever sont l'offre limitée et la faible diversité des produits de lapin offerts dans les chaînes, l'absence de stratégie concertée de promotion, l'imprévisibilité des marchés, les réticences d'une partie de la population face à la consommation de lapin et enfin, la concurrence avec les autres viandes de spécialité. Deux pistes de solution consistent à augmenter la notoriété de la viande de lapin et à valoriser les différentes découpes auprès des consommateurs.

### **La rentabilité des entreprises cunicoles québécoises**

L'étude technico-économique du secteur cunicole au Québec, réalisée en 2020 par le CECPA, a révélé que la situation financière de certaines entreprises est relativement précaire.

Notons que le coût élevé de l'alimentation, la plus faible productivité des lapines et leurs performances alimentaires sont les principaux paramètres qui affectent la rentabilité des entreprises de l'échantillon de cette étude. Ces paramètres pourraient figurer parmi les pistes de travail qui attendent le secteur cunicole pour les prochaines années afin d'améliorer la compétitivité des entreprises.

### **Les services-conseils pour le secteur**

Il existe un enjeu concernant l'offre de services-conseils dans ce secteur depuis plusieurs années. Non seulement le bassin de producteurs n'est pas assez important pour fournir du travail à plusieurs conseillers, mais la dispersion géographique des éleveurs complique aussi le recrutement de conseillers techniques dans ce secteur de production. Il est d'ailleurs révélateur qu'aucun projet n'ait été réalisé durant la période dans le cadre du volet 3 du Programme services-conseils, qui permet le développement des connaissances des conseillers de première ligne.

## 9. Annexes

### Annexe 1 – Parts de production des années 2015 à 2019, en nombre de chaque année

Parts de production	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total	Var. 2015-2019	Parts en 2019 (%)	Parts durant la période 2015-2019 (%)
Parts de production simple (PPA)	2 498	7 075	5 942	4 519	4 419	24 453	76,90 %	49 %	56 %
Parts de production différenciée (PPAD)	2 637	–	750	831	1 131	5 349	-57,11 %	12 %	12 %
Parts de production intérimaire régulière (PPI régulière)	1 422	6 263	–	–	3 550 <sup>41</sup>	11 235	149,65 %	39 %	26 %
PPI différenciée	2 271	–	–	–	–	2 271	-100 %	0 %	5 %
Parts de production de producteur-acheteur (PPA-PA)	70	70	29	–	–	169	-100 %	0 %	0 %
<b>Total</b>	<b>8 898</b>	<b>13 408</b>	<b>6 721</b>	<b>5 379</b>	<b>9 100</b>	<b>43 477</b>	<b>2,27 %</b>	–	–

Source : Syndicat des producteurs de lapins du Québec.

41. Un producteur détenant 350 de ces PPI a abandonné son projet en cours d'année.

## Annexe 2 – Paiements gouvernementaux totaux et moyens pour le secteur cunicole, des années 2015 à 2018

Programmes		2015	2016	2017	2018
Agri-stabilité	Nombre de dossiers	3	x	4	0
	Paiement total (\$)	53 807	29 944	67 149	0
	Paiement moyen (\$)	17 936	x	16 787	0
Agri-investissement	Nombre de dossiers	13	11	9	6
	Paiement total (\$)	26 324	14 656	15 676	13 163
	Paiement moyen (\$)	2 025	1 332	1 742	2 194
Agri-Québec	Nombre de dossiers	13	12	10	8
	Paiement total (\$)	112 650	64 326	65 240	57 260
	Paiement moyen (\$)	8 665	5 361	6 524	7 157
Agri-Québec plus	Nombre de dossiers	4	x	6	x
	Paiement total (\$)	12 024	5 676	21 064	2 264
	Paiement moyen (\$)	3 006	x	3 511	x
<b>Total des paiements de programmes (\$)</b>		<b>204 805</b>	<b>114 602</b>	<b>169 129</b>	<b>72 687</b>

X = nombre de dossiers inférieur à trois

Source : La Financière agricole du Québec.

### Annexe 3 – Utilisation des services-conseils des entreprises cunicoles, des années 2015 à 2019

Domaines d'intervention	N <sup>bre</sup> d'entreprises <sup>1</sup>	Aide financière
<b>Gestion</b>		
Diagnostiques	1	2 156 \$
Analyses financières et économiques	3	6 525 \$
Plan d'action	11	31 456 \$
Plan de démarrage	1	1 050 \$
<b>Sous-total</b>	<b>11</b>	<b>41 187 \$</b>
<b>Technique</b>		
Pratiques d'élevage	14	26 76 \$
<b>Sous-total</b>	<b>14</b>	<b>26 768 \$</b>
<b>Agroenvironnement</b>		
Diagnostic global	13	8 714 \$
A/S <sup>42</sup> : phytoprotection	1	235 \$
A/S : santé et conservation des sols	6	2 778 \$
A/S : gestion des matières fertilisantes	4	1 227 \$
A/S : gestion de l'eau	2	437 \$
<b>Sous-total</b>	<b>14</b>	<b>13 392 \$</b>
<b>Valeur ajoutée</b>		
Aménagement (bâtiments, aire de travail, kiosque, etc.)	1	4 000 \$
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>4 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>85 347 \$</b>

1. Entreprises déclarant des revenus qui proviennent de la production de lapins.

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement des exploitations agricoles et Preextra-logiciel comptable du Programme services-conseils.

42. A/S signifie « accompagnement et suivi ».

## RÉALISATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)  
*Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires*

## COORDINATION ET RÉDACTION

*Direction du développement des secteurs agroalimentaires*  
Stefan Edberg Finisse

## COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

### ***Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires***

*Direction du développement des secteurs agroalimentaires*  
*Direction du développement du secteur de la transformation alimentaire*  
*Direction de la planification, des politiques et des études économiques*

### ***Sous-ministériat au développement régional et au développement durable***

*Direction de la planification et des programmes*

### ***Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments***

*Direction de la santé animale*  
*Direction des stratégies d'inspection et de la réglementation*

### ***Sous-ministériat à la formation bioalimentaire***

*Direction de la main-d'œuvre et relève*

## RELECTURE

Félien Hitayezu, Yvon Forest et Pierre Dumoulin

## COLLABORATIONS SPÉCIALES

*Syndicat des producteurs de lapins du Québec*  
*La Financière agricole du Québec*  
*Agriculture et Agroalimentaire Canada*  
*Centre d'études sur les coûts de production en agriculture*

## SOUTIEN TECHNIQUE ET PHOTOGRAPHIES

*Direction du développement des secteurs agroalimentaires*  
*Direction des communications*

## RÉVISION LINGUISTIQUE

Sylvie Émond (L'Espece-mots)

© **Gouvernement du Québec**

Dépôt légal : 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Format : [PDF]

ISBN : 978-2-550-88364-7

